



Assemblée générale

Distr. générale
20 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 80 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies
aux fins de l'enseignement, de l'étude,
de la diffusion et d'une compréhension
plus large du droit international**

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 62/62 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international durant l'exercice biennal 2008-2009 et contient des directives et des recommandations pour son exécution durant l'exercice biennal 2010-2011.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2008-2009	3
A. Bureau des affaires juridiques	3
B. Office des Nations Unies à Genève	15
C. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	15
D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	16
III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme d'assistance pendant l'exercice biennal 2010-2011	16
A. Observations générales	16
B. Bureau des affaires juridiques	16
C. Office des Nations Unies à Genève	18
IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme d'assistance	18
A. Exercice biennal 2008-2009	18
B. Exercice biennal 2010-2011	19
V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	20
A. Composition du Comité consultatif	20
B. Examen des rapports du Secrétaire général par le Comité consultatif à ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions	20
Annexes	
I. Localisateurs de ressources uniformes de l'Internet pour les sites Web administrés par le Bureau des affaires juridiques	24
II. Rapport entre la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer et le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	26

I. Introduction

1. Par sa résolution 62/62, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2008 et 2009 les activités spécifiées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, soumis à sa soixante-deuxième session (A/62/503). Au paragraphe 22 de la résolution 62/62, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2008 et 2009 et, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour le Programme, de lui faire des recommandations sur l'exécution de celui-ci dans les années à venir.

2. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme en 2008 et 2009, selon les directives et recommandations qui figuraient dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à la soixante-deuxième session. Il rend compte des activités que le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat a menées ou auxquelles il a participé dans le cadre du Programme. Il décrit également les activités entreprises en la matière par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ainsi que par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

II. Exécution du Programme durant l'exercice biennal 2008-2009

A. Bureau des affaires juridiques

3. Les activités du Bureau des affaires juridiques sont reflétées dans la page Internet révisée relative au droit international (<http://www.un.org/law>) qui a été conçue par le Département de l'information en consultation avec le Bureau. Le Département a lancé la nouvelle page Web de droit international, qui a été approuvée par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, le Conseiller juridique, en 2009. Il est possible, par le biais de la page Web susmentionnée, d'accéder aux sites Internet du Bureau qui sont mentionnés dans le présent rapport (voir liste à l'annexe I).

4. Le Bureau des affaires juridiques a accueilli et désigné des stagiaires sur site ou hors site pour qu'ils participent aux travaux de ses divisions. Il sélectionne les stagiaires en présentiel et en distanciel, détermine la durée et le type de leur formation et les affecte à des projets en tenant compte des besoins du Bureau ainsi que de leurs intérêts particuliers. Toutes les dépenses personnelles des stagiaires sont à leur charge.

1. Division de la codification

a) Activités

5. La Division de la codification est responsable de l'exécution du Programme d'assistance. Elle accomplit diverses fonctions comme l'établissement des rapports du Secrétaire général ainsi que le service du Comité consultatif et de la Sixième Commission pour le point connexe de l'ordre du jour. Elle administre en outre le site Web du Programme d'assistance.

Programme de bourses de perfectionnement en droit international

6. La Division de la codification est chargée du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, y compris de l'élaboration des programmes et de la sélection des conférenciers et des participants. Les boursiers assistent à des cours à l'Académie de droit international de La Haye et à des séminaires spéciaux organisés par la Division. L'Académie de La Haye fournit un appui essentiel au Programme de bourses en offrant des frais de scolarité réduits aux boursiers et en mettant à disposition une salle de séminaires gratuite. Des visites d'étude sont aussi organisées pour les participants. À la demande de la Division, l'UNITAR contribue à l'administration du Programme.

7. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre la formation la plus complète dans le domaine du droit international à des juristes de pays en développement. Il est financé par le budget ordinaire. Au cours des dernières années, le nombre des boursiers a diminué en raison de l'accroissement des coûts conjugué à un budget à croissance zéro. Aussi la Division de la codification a-t-elle entrepris un examen complet des coûts associés au Programme de bourses en vue d'identifier les mesures de réduction des coûts qu'il serait possible de prendre sans compromettre la haute qualité du Programme.

8. Au paragraphe 2 a) de sa résolution 62/62, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à accorder, en 2008 et 2009, des bourses de perfectionnement en droit international dont le nombre devait être fonction des ressources d'ensemble du Programme d'assistance et qui devaient être attribuées à la demande de gouvernements de pays en développement.

9. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est déroulé à La Haye (Pays-Bas) du 7 juillet au 15 août 2008 et du 6 juillet au 14 août 2009¹.

10. En 2008, 15 boursiers² (8 hommes et 7 femmes) ont pris part au Programme. Ils étaient originaires des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Brésil, Chine, Équateur, Gambie, Ghana, Iran (République islamique d'), Malawi, Mexique, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Népal et Sainte-Lucie. En outre, plusieurs participants autofinancés (4 femmes) sont venus de l'Afrique du Sud, de Bahreïn, de la Turquie et du Programme des Nations Unies pour le développement (Sri Lanka).

11. Les cours à l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « International law and the dialectic between rigourism and flexibility » (Le droit international et la dialectique entre rigueur et flexibilité) [A. Mahiou, directeur de recherche émérite au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Aix-en-Provence (France)]; « Contemporary forms of slavery » (Les formes contemporaines de l'esclavage) (E. Decaux, professeur à l'Université de Paris II); « Promoting democracy through international organizations with special reference to Central Asia » (La promotion de la démocratie par le biais des

¹ Le Programme s'est déroulé en langue anglaise en 2008 et en 2009 pour aligner la langue des séminaires sur celle des conférences de l'Académie de La Haye. En 2010, le Programme se déroulera en langue française.

² Quatre cent dix-huit demandes au total en provenance de 109 pays avaient été reçues. Trois candidats (originaires du Samoa, du Suriname et de l'ex-République yougoslave de Macédoine) ont retiré leur candidature pour des raisons personnelles et n'ont pu être remplacés à temps.

organisations internationales, notamment en Asie centrale) (R. Müllerson, professeur au King's College, Londres); « Relations between universal organizations and regional organizations (Les relations entre organisations universelles et organisations régionales) (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « The emancipation of the individual from the State under international law » (L'émancipation de l'individu par rapport à l'État en droit international) (G. Hafner, professeur à l'Université de Vienne); « Disputed islands in the South China Sea and South-East Asia under international law (Îles en litige en mer de Chine méridionale et en Asie du Sud-Est en droit international) » (R. Pangalangan, professeur à l'Université des Philippines, Manille); et « International humanitarian law: theory and practice » (Le droit international humanitaire : théorie et pratique) (D. Thürer, professeur à l'Université de Zurich).

12. Les séminaires spéciaux ont porté notamment sur les sujets ci-après : « International criminal law » (Le droit pénal international) (S. Williams, professeur à l'Université de York); « International humanitarian law » (Le droit international humanitaire) (A. La Rosa, conseiller juridique au Comité international de la Croix-Rouge); « The international protection of human rights » (La protection internationale des droits de l'homme) (M. Pinto, professeur à l'Université de Buenos Aires); « International refugee law » (Le droit international des réfugiés) (G. S. Goodwin-Gill, chercheur principal, All Souls College, Oxford); « International trade law/the multilateral trading system » (Le droit commercial international/Le système d'échanges multilatéral) (G. Wang, doyen et professeur de chinois et de droit comparé, Université de la ville de Hong Kong); « International law of sea » (Le droit maritime international) (B. Oxman, R. A. Hausler, professeur de droit, faculté de droit de l'Université de Miami); « International environmental law » (Le droit international environnemental) (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « International investment law » (Le droit international des investissements) (M. Sornajarah, professeur à l'Université nationale de Singapour); et « Law of treaties » (Le droit des traités) (G. Hafner, professeur à l'Université de Vienne).

13. En 2009, 16 boursiers³ (9 hommes et 7 femmes) ont pris part au Programme. Ils étaient originaires des pays suivants : Bahamas, Bélarus, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de)⁴, Cap-Vert, Fidji, Jordanie, Lesotho, Libéria, Ouganda, Samoa, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Timor-Leste et Trinité-et-Tobago. Douze bourses étaient financées par le budget ordinaire et 4 par des contributions volontaires. En outre, plusieurs participants autofinancés (un homme et cinq femmes) sont venus d'Espagne, de Namibie⁵, d'Oman, de Roumanie, de République slovaque et de Turquie.

14. Les cours à l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « The impact of human rights on international law » (L'impact des droits de l'homme sur le droit international) » (B. Simma, juge, Cour internationale de Justice); « Retroactivity in public international law » (La rétroactivité en droit international public) (M. Kohen, professeur, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève); « The 1969 Vienna Convention on the Law of Treaties: 40 years after » (La Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités

³ Au total, 269 demandes en provenance de 125 pays et organisations avaient été reçues.

⁴ Pour des raisons personnelles, ce boursier n'a pas pu terminer le Programme.

⁵ Le candidat de la Namibie n'a pas été en mesure de prendre part au Programme.

– 40 ans plus tard) (M. Villiger, juge, Cour européenne des droits de l’homme); « Failed States: construction and reconstruction of States in international law » (Les États manqués : construction et reconstruction d’États en droit international) (G. Cahin, professeur, à l’Université de Rennes I); « The role of judicial procedures in the process of the pacific settlement of international disputes » (Le rôle des procédures judiciaires dans le règlement pacifique des différends internationaux) (M. Kawano, professeur à l’Université de Waseda, Tokyo); « International disputes relating to land boundaries in the jurisprudence of the International Court of Justice » (Les différends internationaux concernant les frontières terrestres dans la jurisprudence de la Cour internationale de Justice) (A. Abou-El-Wafa, professeur à l’Université du Caire); et « A new public international law regime for foreign direct investment » (Un nouveau régime de droit international public pour les investissements étrangers directs) (J. Alvarez, professeur à la Columbia University, New York).

15. Les séminaires spéciaux ont été consacrés, entre autres, aux thèmes ci-après : « International humanitarian law » (Le droit international humanitaire) (A. La Rosa, Conseiller juridique, Comité international de la Croix-Rouge); « International criminal law » (Le droit pénal international) (R. O’Keefe, directeur adjoint, Lauterpacht Centre for International Law/maître de conférences à l’Université de Cambridge); « International environment law » (Le droit international environnemental) (L. Boisson de Chazournes, professeur à l’Université de Genève); « International trade law/trade dispute settlement » (Droit commercial international/règlement des différends commerciaux) (G. Wang, doyen et professeur de droit chinois et de droit comparé, Université de la ville de Hong Kong)⁶; « International investment law » (Le droit international de l’investissement) (B. Juratowitch, membre associé, Freshfields Bruckhaus Deringer); « Law of the sea » (Le droit de la mer) (T. Treves, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur à l’Université de Milan); « The international protection of human rights » (La Protection internationale des droits de l’homme) (C. Rozakis, Vice-Président de la Cour européenne des droits de l’homme)⁷; « International refugee law » (Le droit international des réfugiés) (M. Lazic, Conseiller pour la détermination du statut de réfugié, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés); et « Regional economic integration agreements » (Les accords régionaux d’intégration économiques) (D. McRae, professeur à l’Université d’Ottawa, et membre de la Commission du droit international).

16. En 2008 et 2009, des visites d’étude ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour permanente d’arbitrage, à la Cour pénale internationale, au Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie et à l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques.

⁶ L’Université de la ville de Hong Kong a pris en charge les frais de voyage du professeur Wang.

⁷ Le Vice-Président Rozakis a été empêché à la dernière minute. Le juge Thomas Buergenthal de la Cour internationale de Justice et le professeur Nico Schrijver du Centre Grotius d’études juridiques internationales de l’Université de Leiden ont fait des conférences sur les droits de l’homme.

Cours régionaux

17. La Division de la codification est responsable de l'organisation de cours régionaux de droit international. À ces cours régionaux, une formation est dispensée par des auteurs et des praticiens éminents sur une large gamme de sujets de droit international de base ainsi que sur des sujets spécifiques intéressant particulièrement les pays en développement dans une région donnée.

18. Malgré la demande croissante de formation en droit international, aucun cours régional n'a été organisé en raison de la pénurie de ressources financières et du fait qu'aucun État Membre n'était disponible pour servir de pays hôte en 2008-2009. La Division de la codification est en train d'examiner des options pour relancer cette importante activité de formation.

Médiathèque de droit international des Nations Unies

19. La Division de la codification est chargée de la Médiathèque de droit international des Nations Unies. La Médiathèque a été créée en réponse à la demande croissante de formation en droit international, tant de la part de particuliers que de celle de juristes représentant des secteurs de plus en plus larges de la société civile.

20. La Médiathèque est une entreprise majeure qui vise à dispenser une formation de haute qualité en droit international assurée par des auteurs et des praticiens éminents de pays et de systèmes juridiques divers sur pratiquement tous les sujets de droit international. La Médiathèque, telle qu'elle a été récemment réorganisée, fournit à l'Organisation la capacité sans précédent de dispenser, à l'échelle mondiale, une formation de haute qualité à un prix relativement bas. N'importe quel individu ou n'importe quelle institution n'importe où dans le monde peut accéder gratuitement à la Médiathèque via Internet. Moins d'un an après le lancement de son site Web, elle a déjà été visitée dans plus de 175 pays et territoires où sont représentées 70 langues différentes.

21. La Médiathèque comprend trois piliers : la série des conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

22. La série des conférences contient plus de 150 conférences faites par d'éminents auteurs et praticiens de droit international de divers pays et systèmes juridiques sur une vaste gamme de sujets de droit international⁸. Par ailleurs, 20 de ces conférences ont été interprétées dans les langues officielles de l'Organisation grâce à une subvention spéciale de l'Allemagne. La Division de la codification est responsable du fond et des aspects techniques de la série des conférences, y compris le développement du contenu de la série; les arrangements pratiques avec les conférenciers et les interprètes et les installations d'enregistrement; l'enregistrement audiovisuel et l'édition technique des cours et des interprétations; et le stockage et

⁸ Ces cours ont été enregistrés au Siège de l'ONU, à New York; à l'Office des Nations Unies, à Genève; à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris; à la Columbia University, à New York; au Centre de droit de l'Université de Georgetown, à Washington; à l'Université du Pacifique, École de droit McGeorge, à Sacramento; au Centre Lauterpacht de Cambridge (Royaume-Uni); à l'Université de la ville de Hong Kong, Hong Kong (Chine); à l'Université nationale de Singapour, Singapour; et à l'Université nationale de Séoul, Séoul (République de Corée); et à l'Université des Nations Unies, Tokyo (Japon); ainsi qu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye (Pays-Bas).

la préservation des matériaux audiovisuels. La série des conférences est partiellement financée par une subvention spéciale du Japon.

23. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des autorités éminentes sur les importants instruments juridiques qui ont été adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies de même que les travaux préparatoires, les documents connexes et les matériaux audiovisuels destinés aux archives par la Division de la codification. Sont archivés 32 instruments juridiques portant sur la période de 1945 à 2005, dont des traités multilatéraux et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les travaux préalables à l'archivage de 44 instruments supplémentaires sont en cours. La préservation des archives audiovisuelles, d'un intérêt exceptionnel, est partiellement financée par une subvention spéciale de la Fondation des Nations Unies.

24. La bibliothèque de recherche offre une vaste bibliothèque en ligne qui comprend : a) des traités; b) des recueils de jurisprudence; c) des publications et des documents; et d) des textes de doctrine. L'Organisation des Nations Unies a conclu un accord avec W. S. Hein, le propriétaire de « HeinOnline », pour qu'il donne un accès gratuit aux textes de doctrine (livres et articles) choisis par la Division de la codification ou par les conférenciers et les auteurs des notes d'introduction).

25. La Division de la codification bénéficie de la coopération essentielle du Département de l'information, notamment du Groupe de la production et des retransmissions Web et du Groupe des ressources multimédia (audiothèque, photothèque et vidéothèque), ainsi que du service des archives audio du Département de la gestion.

26. Comme cela a été noté lors de la présentation du programme pilote en 2007 et du lancement de la Médiathèque en 2008, celle-ci ne pourra fonctionner avec son fonds actuel ni se développer en comptant uniquement sur les ressources existantes de la Division de la codification. Les demandes de moyens additionnels correspondant au financement de deux experts associés (un administrateur et un expert technique) ont été rejetées. En raison de contraintes financières, le Département de l'information n'est plus en mesure de mettre à la disposition de la Médiathèque l'opérateur de prises de vue et l'éditeur audiovisuel dont elle a besoin pour ce projet, d'où la nécessité d'un deuxième expert technique. La Division fait appel à des stagiaires dont l'aide lui est indispensable.

27. La Médiathèque a été créée et développée à l'aide de contributions volontaires (voir par. 69). Un certain nombre d'États Membres ont fait valoir au Secrétariat qu'il s'agissait d'une activité de base de l'Organisation des Nations Unies qui devait être placée sur une assise solide pour le présent et pour l'avenir en étant imputée sur le budget ordinaire et ont demandé que leurs vues soient transmises au Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

b) Publications

28. La Division de la codification est responsable de l'établissement d'un grand nombre de publications juridiques. On trouvera ci-après une liste des publications de l'exercice biennal 2008-2009 :

a) *Annuaire juridique des Nations Unies* : l'*Annuaire* de 2000 (édition arabe), l'*Annuaire* de 2001 (éditions anglaise, espagnole, française et russe), l'*Annuaire* de 2002 (éditions arabe, espagnole, française et russe), l'*Annuaire* de 2004 (édition chinoise), et l'*Annuaire* de 2005 (édition anglaise) ont été publiés. De plus, l'*Annuaire* de 2006 (édition anglaise) sera publié en 2009 et l'*Annuaire* de 2007 est en instance de publication;

b) *Recueil des sentences arbitrales internationales* : les volumes 27 et 28 ont été publiés et les volumes 26 et 29 sont en cours de publication;

c) *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* : le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour résorber l'arriéré concernant ces publications, conformément aux résolutions 62/69 et 63/127 de l'Assemblée générale. L'état d'avancement de ces publications est décrit dans le rapport du Secrétaire général (A/64/125);

d) *Annuaire de la Commission du droit international* : l'*Annuaire* de 1994, volumes I et II (deuxième partie), (édition chinoise); l'*Annuaire* de 1996, volume II (première partie), (éditions anglaise, arabe, espagnole et russe); l'*Annuaire* de 1997, volume II (première partie), (éditions anglaise, arabe, espagnole et russe); l'*Annuaire* de 1998, volume II (première partie), (éditions anglaise et russe); l'*Annuaire* de 1999, volume II (première partie), (éditions anglaise et russe); l'*Annuaire* de 2001, volume II (deuxième partie), (éditions arabe, espagnole, française et russe); et l'*Annuaire* de 2002, volume I (éditions arabe, espagnole, française et russe), volume II (première partie) (édition française) et volume II (deuxième partie) (éditions anglaise, arabe, française et russe) ont été publiés. Un fonds d'affectation spéciale a été créé en 2008 pour éliminer l'arriéré de publication de l'*Annuaire* conformément à la résolution 62/66 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général prend note avec satisfaction de l'annonce du versement par la Suède en 2009 d'une contribution de 10 000 dollars;

e) *La Commission du droit international et son œuvre* [7^e éd. (vol. I et II)] est parue dans les langues arabe, chinoise, française et russe (vol. II) et en espagnol. Par ailleurs, l'édition russe (vol. I) est en cours de publication;

f) *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* : le troisième additif qui couvre la période 2003-2007 a été publié en anglais. La publication dans les autres langues est en cours;

g) *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* : une nouvelle édition, établie en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a été publiée en anglais et en français. La publication dans les autres langues officielles est en cours.

c) **Diffusion**

29. En 1998, la Division de la codification a créé son premier site Web en vue de promouvoir, à l'échelle mondiale, la diffusion en ligne d'informations sur le droit international. La Division administre actuellement 19 sites Web sur la codification et le développement progressif du droit international, sur le Programme d'assistance, et sur les publications juridiques concernant :

1. La codification du droit international;
2. La Sixième Commission de l'Assemblée générale;

3. La Commission du droit international;
 4. Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation;
 5. Le Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission;
 6. Le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU;
 7. Le Comité spécial sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996;
 8. Le Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens;
 9. Le Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction;
 10. Le Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé;
 11. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
 12. Le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international;
 13. La Médiathèque de droit international des Nations Unies;
 14. *Le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
 15. *L'Annuaire juridique des Nations Unies*;
 16. *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*;
 17. Conférences diplomatiques (actes des conférences);
 18. *Recueil des sentences arbitrales internationales*;
 19. Portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies.
30. Quatre de ces sites Web ont été créés au cours de l'exercice biennal 2008-2009, à savoir : a) le *Recueil des sentences arbitrales internationales* qui rend compte de ces sentences de la fin du XVIII^e siècle au XXI^e siècle; b) l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, y compris les avis juridiques rendus depuis 1963; c) les conférences diplomatiques des Nations Unies, y compris les travaux préparatoires des instruments juridiques adoptés sur la base de projets établis par la Commission du droit international; et d) le portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies qui permet notamment de faire des recherches par mots clefs ou par membres de phrase ainsi que des recherches plein texte.
31. Enfin, la Division de la codification met les avis juridiques publiés par l'Organisation à la disposition du Réseau mondial d'informations juridiques. Le Réseau est une base de données publique contenant des lois, des règlements, des décisions judiciaires et autres sources juridiques complémentaires mis à disposition

par des organismes publics et des organisations internationales. Il a pour but de satisfaire le besoin qu'ont les parlements, pendant le processus d'élaboration des lois, de connaître les lois et règlements d'autres pays.

2. Division des affaires maritimes et du droit de la mer

a) Activités

32. En raison du manque de fonds, la vingt-deuxième bourse de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer⁹ n'a pu être attribuée et aucune demande n'a été présentée pour les vingt-troisième (2008) et vingt-quatrième (2009) bourses. Les États Membres ont été informés de la situation et ont été encouragés à verser des contributions pour continuer le programme.

b) Publications

33. Pendant la période à l'examen, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a publié les n^{os} 63 à 70 du *Bulletin du droit de la mer*, les n^{os} 25 à 29 de la *Circulaire d'information sur le droit de la mer*, de même que le *Manuel de formation au tracé des limites extérieures du plateau continental au-delà de 200 milles marins et à l'élaboration des demandes à soumettre à la Commission des limites du plateau continental. (The Law of the Sea: Training Manual for Delineation of the Outer Limits of the Continental Shelf Beyond 200 Nautical Miles and for Preparation of Submissions to the Commission on the Limits of the Continental Shelf)*.

c) Diffusion

34. Le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer présente des informations sur presque tous les aspects des océans et du droit de la mer. Ces informations concernent notamment :

a) La Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention et l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, y compris la documentation relative à la Réunion des États parties à la Convention de 1982, aux consultations informelles des États parties à l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons et à la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons;

b) Le point de l'ordre du jour « Les océans et le droit de la mer » de l'Assemblée générale, y compris le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, et les documents et informations relatifs au mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques;

c) La Commission des limites du plateau continental, l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer;

⁹ Résolution 36/79 de l'Assemblée générale.

d) Le règlement des différends, en particulier le choix de la procédure conformément à l'article 287 de la Convention de 1982 et les déclarations faites au titre de l'article 298, et les listes d'arbitres, de conciliateurs et d'experts;

e) Le Groupe de travail spécial informel à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales;

f) Les textes des traités de délimitation des frontières maritimes et des lois nationales concernant les zones maritimes;

g) Le renforcement des capacités et la formation, notamment le Programme de bourses d'études de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le Fonds d'affectation spéciale de coopération technique créé sur la base d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Nippon Foundation et les fonds d'affectation spéciale liés à la Commission des limites du plateau continental, au Tribunal international du droit de la mer, au Processus consultatif et au programme TRAIN-SEA-COAST;

h) Des listes très complètes de documents et publications visant à faire mieux comprendre le régime juridique établi par la Convention de 1982.

3. Division du droit commercial international

a) Activités

35. Les activités menées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et son secrétariat, la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, en relation avec le Programme d'assistance, visent principalement à promouvoir l'harmonisation et l'unification du droit commercial international en diffusant des informations sur les textes issus des travaux de la Commission auprès des fonctionnaires, des juges, des avocats et des universitaires, en particulier de pays en développement.

36. Conformément aux dispositions des résolutions 60/20, 61/32, 62/64 et 63/120 de l'Assemblée générale, la Commission a poursuivi ses initiatives visant à développer, par l'entremise de son secrétariat, son programme d'assistance technique et de coopération (voir A/CN.9/675). Elle a ainsi organisé des activités dans plusieurs pays en développement afin d'aider ceux-ci à évaluer leurs besoins de modernisation de leur législation nationale sur le droit commercial international et à adopter et appliquer ses textes. Elle a également participé à des activités organisées ou coordonnées par d'autres organisations. De plus, des membres de son secrétariat sont intervenus dans le cadre d'un certain nombre de séminaires et de cours organisés et financés par d'autres institutions.

b) Publications

37. Au cours de la période à l'examen, la Division a publié les sommaires 75 à 83 du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT); le nouveau Bulletin trimestriel du CLOUT¹⁰; et une brochure d'information sur le CLOUT; les *Précis de jurisprudence révisés concernant la Convention des Nations*

¹⁰ Le Bulletin du CLOUT présente aussi un bref résumé des activités d'assistance technique récentes de la Commission.

*Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises*¹¹; une brochure reproduisant la *Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (amendée en 2006)*¹²; une brochure contenant le texte de la *Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)*, dans les six langues officielles de l'Organisation¹³; un ouvrage intitulé : *Promoting confidence in electronic commerce: legal issues on international use of electronic authentication and signature methods*¹⁴; et les rapports annuels sur l'état des ratifications ou incorporations dans les législations nationales des textes de la Commission (A/CN.9/651 et A/CN.9/647) ainsi que la bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la Commission (A/CN.9/650 et A/CN.9/673). Un recueil des textes juridiques de la Commission sur CD-ROM sera disponible en 2009.

c) Diffusion

38. Le site Web de la Commission donne des informations sur les textes qu'elle a adoptés et sur ses travaux en cours, sur la jurisprudence concernant les textes émanant de la Commission, sur les archives et les travaux de recherche, ainsi que d'autres informations concernant le droit commercial international. Les documents officiels des sessions précédentes de la Commission ont été ajoutés au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) et au site Web de la Commission à la suite de la numérisation des archives, réalisée avec l'aide de la bibliothèque Dag Hammarskjöld de New York et du Groupe de la gestion des documents de l'Office des Nations Unies à Vienne.

4. Section des traités

a) Activités¹⁵

39. La Section des traités a continué de développer son programme d'assistance technique et de formation concernant la participation aux traités multilatéraux, l'enregistrement des traités, les pratiques de dépositaire et les clauses finales dans le cadre de la stratégie pour l'avènement d'une ère d'application du droit international : plan d'action.

40. Avec la collaboration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), la Section des traités a organisé en avril et novembre 2008 et en avril 2009 au Siège de l'ONU des séminaires sur les traités en anglais (avec des informations en français sur demande). En juin 2008, un atelier sur le renforcement des capacités s'est tenu au Ghana. Il était organisé par la Section des traités, en collaboration avec la Division du droit commercial international, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'atelier était accueilli conjointement par le Ministère des affaires étrangères et le Département du Procureur du Ministère de la justice du Ghana, en coopération avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

¹¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.V.15.

¹² Ibid., F.08.V.4.

¹³ Ibid., M.08.V.5.

¹⁴ Ibid., F.09.V.4.

¹⁵ Pour de plus amples informations sur les activités de formation, voir <http://treaties.un.org>.

41. En 2008 également, la Section des traités a participé, à l'invitation du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement du Secrétariat, à deux réunions, l'une à Bangkok (convoquée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et l'autre à Addis-Abeba (convoquée par la Commission économique pour l'Afrique). En juillet 2009, s'est tenu à Saint-Vincent-et-les Grenadines un atelier de renforcement des capacités organisé par la Section des traités, en collaboration avec le Bureau du Conseiller juridique de la Communauté des Caraïbes et accueilli par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la justice.

42. La manifestation Thème 2008 : vers une participation et une mise en œuvre universelles : dignité et justice pour tous¹⁶ s'est déroulée du 23 au 26 septembre et le 29 septembre ainsi que le 1^{er} octobre 2008. La publication sur le même thème est parue en juillet et a été distribuée notamment à toutes les missions permanentes, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées. Une table ronde sur l'Arctique, accueillie par la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'est tenue en juin 2008 pour appeler l'attention sur la prochaine manifestation.

43. La manifestation Thème 2009 : vers une participation et une mise en œuvre universelles¹⁷ s'est déroulée du 23 au 25 et les 28 et 29 septembre 2009. Une publication sur ce même thème a été distribuée notamment à toutes les missions permanentes, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées.

b) Publications

44. Au cours de la période à l'examen, la Section des traités a publié 40 volumes du *Recueil des Traités*. De plus, 30 autres volumes sont en cours de publication. La publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général : état au 1^{er} avril 2009*¹⁸ a été imprimée et distribuée aux missions permanentes à New York, en anglais et en français, en juillet 2009.

c) Diffusion

45. La Section des traités continue à développer et à renforcer son programme d'informatisation afin de faciliter le stockage, la recherche et la diffusion rapide des informations concernant les traités, dont la plupart figurent désormais sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies qui a été lancé en septembre 2008 et auquel tout le monde peut accéder gratuitement. Des informations à jour sur les formations juridiques offertes au Siège de l'ONU et dans les régions et les publications relatives aux manifestations annuelles sur les traités ont été placées sur le site. Une assistance juridique et technique a en outre été fournie aux États Membres pour les aider à constituer leurs propres bases de données et collections de traités. La Collection des traités des Nations Unies présentée sur le site Web a été mise à jour avec l'ajout de tous les traités publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies jusqu'au mois d'enregistrement de janvier 2007. En outre, les copies certifiées conformes des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.V.13.

¹⁷ Ibid., F.09.V.8.

¹⁸ Ibid., F.09.V.3.

ont été placées sur le site et un système automatisé d'affichage et de diffusion des notifications de dépôt a été mis en service. L'état des actes concernant chaque traité multilatéral est constamment mis à jour et peut être imprimé sur le site.

5. Distribution des publications juridiques des Nations Unies

46. Conformément au paragraphe 75 du rapport précédent du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/62/205) et au paragraphe 1 de la résolution 62/62 de l'Assemblée générale qui autorise sa mise en œuvre, des exemplaires des publications juridiques de l'ONU parues en 2008 et 2009 ont été distribués aux organismes des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, en faveur desquels ces publications ont été demandées par les États Membres concernés.

47. En 2009, la Division de la codification, en collaboration avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et le Programme des Nations Unies pour le développement, a répondu à une demande de documents juridiques que la Bibliothèque de l'Université de Kaboul lui avait présentée pour faciliter la reconstitution de sa bibliothèque juridique dans le cadre du projet « primauté du droit » de l'Agency for International Development des États-Unis.

B. Office des Nations Unies à Genève

48. Les quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions du Séminaire de droit international se sont déroulées au Palais des Nations à Genève du 7 au 25 juillet 2008 et du 6 au 24 juillet 2009, respectivement pendant les soixantième et soixante et unième sessions de la Commission du droit international (voir A/63/10, par. 375 à 388, et A/64/10, par. 253 à 267).

C. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

49. Outre les efforts qu'il a déployés pour aider le Bureau des affaires juridiques à organiser les diverses activités mentionnées ci-dessus, l'UNITAR a mené diverses autres activités en 2008 et 2009. Par exemple, le Bureau de New York de l'UNITAR a organisé des ateliers annuels sur la négociation d'instruments juridiques internationaux; l'atelier Organisation mondiale de la propriété intellectuelle/UNITAR sur la propriété intellectuelle internationale; le programme de bourses de l'UNITAR à la faculté de droit de l'Université de Columbia; le programme de visiteurs de l'UNITAR à la faculté de droit de l'Université de New York (NYU); et l'atelier sur le commerce international et le cycle de Doha. L'UNITAR offre aussi un cours à distance diplômant de droit international environnemental en anglais, en espagnol et en français.

D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

50. En 2008, l'UNESCO a publié un recueil de tous les documents qui avaient été présentés au colloque tenu en mars 2006 à l'occasion de son soixantième anniversaire, sur le thème « L'UNESCO : soixante ans d'action normative dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ».

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme d'assistance pendant l'exercice biennal 2010-2011

A. Observations générales

51. Les recommandations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 22 de sa résolution 62/62 sont présentées dans les paragraphes ci-après. Il a été tenu compte du fait que, dans sa résolution, l'Assemblée n'a pas prévu de nouvelles ressources budgétaires pour le Programme, comptant que les activités en question seraient financées au moyen des crédits existants et de contributions volontaires des États.

52. Il est donc recommandé, en substance, que l'ONU poursuive les activités en cours relevant du Programme et les développe et les étoffe si elle dispose de ressources suffisantes. En principe, il ne devrait être entrepris d'activités nouvelles que si le montant global des crédits ouverts ou des contributions volontaires le permettent.

B. Bureau des affaires juridiques

1. Division de la codification

53. La Division de la codification devrait continuer de s'acquitter, dans les limites des ressources disponibles, des diverses fonctions indiquées dans le présent rapport.

2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

54. Un certain nombre de bourses, imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, devraient continuer d'être accordées chaque année au titre du Programme de bourses de perfectionnement en droit international. Des bourses supplémentaires seront peut-être aussi financées par le fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance, en fonction du montant des contributions volontaires qui seront reçues chaque année. Le Programme devrait aussi être ouvert à un nombre limité de personnes qui y participeraient à leurs frais.

55. Les directives énoncées dans les résolutions de l'Assemblée générale seront suivies, en particulier celles prescrivant d'utiliser, autant que possible, les ressources et les installations mises à disposition par les États Membres, les organisations internationales, les universités et d'autres acteurs, ainsi que de veiller, dans le choix des conférenciers devant intervenir aux séminaires du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, à ce que tous les grands

systèmes juridiques et toutes les régions géographiques soient représentés. Aucun effort ne sera épargné pour que les conférenciers et les séminaires restent de qualité. Les programmes de 2010 et 2011 se dérouleront de nouveau en une seule langue afin d'en limiter les coûts.

56. Par ailleurs, les ressources humaines et matérielles existantes de l'Organisation seront utilisées au maximum pour l'exécution du Programme de bourses, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles en maintenant les dépenses au plus bas. Dans la mesure du possible, l'enseignement, lors des séminaires, sera assuré par le personnel de l'Organisation, ce qui permettra de réduire au maximum les dépenses afférentes aux honoraires de consultants et de tirer pleinement parti des connaissances du personnel de l'Organisation en droit international et dans les domaines connexes.

57. À l'invitation de la Division de la codification, l'UNITAR pourra continuer de participer à l'administration du Programme de bourses, selon que de besoin, et conformément aux directives exposées ci-dessus.

3. Cours régionaux

58. Les États Membres qui sont prêts à accueillir de tels cours sont invités à la faire savoir à la Division de la codification et à verser des contributions volontaires aux fins de leur financement. La Division étudiera les moyens d'améliorer l'organisation de ces cours, dans la limite des ressources existantes.

4. Médiathèque de droit international des Nations Unies

59. On prévoit que la Division de la codification maintiendra et développera la Médiathèque de droit international des Nations Unies, en fonction des ressources dont elle disposera, y compris les contributions volontaires.

5. Division des affaires maritimes et du droit de la mer

60. Le Bureau des affaires juridiques continuera de décerner au moins une bourse au titre de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, sous réserve du versement de nouvelles contributions volontaires destinées expressément à cette dotation et conformément aux règles et directives concernant l'octroi de ces bourses.

6. Division du droit commercial international

61. La Division du droit commercial international continuera de fournir, dans le domaine du droit commercial international, la formation et l'aide les plus utiles aux pays en développement, conformément aux recommandations faites par la CNUDCI et l'Assemblée générale en la matière et dans la limite des ressources existantes.

7. Section des traités

62. La Section des traités poursuivra, dans la limite des ressources existantes, son programme d'assistance technique et de formation sur la participation aux traités multilatéraux, l'enregistrement des traités, les pratiques de depositaire et les clauses finales.

8. Stagiaires sur site

63. En ce qui concerne la formation des stagiaires, il sera dûment tenu compte, lors de la sélection des candidats, du principe de la répartition géographique tout en tirant pleinement parti des possibilités existantes, indépendamment des questions de nationalité.

9. Distribution des publications juridiques

64. Les publications juridiques parues en 2010 et 2011 seront distribuées aux institutions des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions de pays en développement, en faveur desquelles ces publications sont demandées par les États Membres concernés. Chaque demande sera évaluée en fonction de son intérêt intrinsèque et il sera aussi tenu compte de la disponibilité de la publication juridique et des frais d'expédition. La diffusion de publications et d'informations juridiques par l'Internet, de même que par d'autres moyens électroniques, sera poursuivie pour compléter le nombre limité de tirages, sans qu'on oublie pour autant l'importance des publications papier pour la recherche et l'éducation juridiques.

C. Office des Nations Unies à Genève

Séminaire de droit international de Genève

65. On prévoit que si les contributions volontaires versées par les États le permettent, de nouvelles sessions du Séminaire de droit international de Genève seront organisées en 2010 et 2011, parallèlement à celles de la Commission du droit international. Ces sessions seront programmées à un moment où le Séminaire pourra bénéficier des services requis, y compris, si nécessaire, de services d'interprétation.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme d'assistance

A. Exercice biennal 2008-2009

66. Pour l'exercice biennal 2008-2009, les coûts réels de production et de distribution des publications aux institutions de pays en développement sont couverts par les crédits ouverts au titre des services administratifs et services communs pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

67. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, il a été proposé d'imputer un montant total de 437 100 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques : dons et contributions) du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

68. Dans la résolution 62/62, l'Assemblée générale a de nouveau prié les États Membres et les organisations et particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer les activités du Programme. Des notes verbales ont été envoyées à cet effet le 28 février 2008 et le 20 mars 2009 aux États Membres pour appeler leur attention sur les résolutions 62/66 et 63/123 de l'Assemblée relatives

respectivement aux rapports de la Commission du droit international sur les travaux de ses cinquante-neuvième et soixantième sessions.

69. En 2008, des contributions volontaires ont été versées pour le Programme d'assistance (Trinité-et-Tobago : 10 000 dollars) ainsi que pour les activités spécifiques ci-après : a) Programme de bourses de perfectionnement en droit international : le Saint-Siège (3 000 dollars); et l'Irlande (2 765 dollars); et b) la Médiathèque de droit international des Nations Unies : Chypre (3 000 dollars); Espagne (19 100 dollars); Finlande (23 482 dollars); Mexique (5 000 dollars); Norvège (44 000 dollars); Pologne (10 000 dollars); Suisse (25 000 dollars); et Thaïlande (1 500 dollars). En 2009, des contributions volontaires ont été versées pour le Programme d'assistance (Panama : 1 500 dollars) et les activités spécifiques suivantes qui en relèvent : a) le Programme de bourses de perfectionnement en droit international : Irlande (6 794 dollars); et b) la Médiathèque des Nations Unies : Allemagne (28 250 dollars); Irlande (5 480 dollars); Japon (55 000 dollars); Mexique (5 000 dollars); Suisse (25 000 dollars) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (7 287 dollars). Par ailleurs, en 2009, la Suède a fait une annonce de contribution de 25 000 dollars pour la Médiathèque, et le cabinet d'avocats Greenberg Traurig a annoncé une contribution de 1 000 dollars. En 2008-2009, des contributions ont également été versées par la Fondation pour les Nations Unies (25 000 dollars), la Présidente de l'American Society of International Law, Lucy Reed (1 000 dollars) et par l'Université de Seton Hall (2 500 dollars).

70. Pour le Séminaire de droit international, des contributions ont été versées en 2008 par les gouvernements des pays suivants : Autriche (13 298 dollars); Chine (7 886 dollars); Croatie (5 000 dollars); Finlande (6 051 dollars); Hongrie (3 756 dollars); Irlande (5 007 dollars); Mexique (10 000 dollars); République tchèque (3 000 dollars); Royaume-Uni (6 958 dollars); Suède (9 300 dollars); et Suisse (15 045 dollars). En 2009, des contributions ont été reçues des pays ci-après : Autriche (10 000 dollars); Finlande (5 115 dollars); Hongrie (3 911 dollars); Irlande (3 164 dollars); Liban (2 000 dollars); Mexique (10 000 dollars); Royaume-Uni (7 082 dollars); Suède (9 500 dollars); et Suisse (13 100 dollars).

71. Pour la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, des contributions ont été versées en 2008 par les pays suivants : Chypre (5 095 dollars); Irlande (2 764 dollars); Monaco (11 631 dollars); et Sri Lanka (2 500 dollars). En 2009, des contributions ont été reçues de l'Irlande (6 772 dollars) et de Monaco (9 692 dollars).

72. Pour le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI, des contributions ont été reçues en 2008 du Mexique (5 000 dollars) et de Singapour (2 000 dollars); et en 2009 du Cameroun (2 257 dollars).

B. Exercice biennal 2010-2011

73. En admettant que les recommandations concernant les publications juridiques des Nations Unies soient adoptées, les frais de manutention et d'expédition des publications qui paraîtront en 2010 et 2011 seraient couverts par les montants prévus aux chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

74. En ce qui concerne l'attribution de bourses dans le cadre du Programme relatif au droit international, et éventuellement l'organisation de cours régionaux de perfectionnement dans la limite des ressources existantes, il a été proposé d'imputer un montant de 431 500 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sous réserve que l'Assemblée générale approuve les recommandations relatives à ces programmes.

75. Si l'Assemblée générale en décidait ainsi, le Secrétaire général lancerait à nouveau des appels pour obtenir le versement de contributions volontaires au Programme.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition du Comité consultatif

76. Dans sa résolution 62/62, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. Ces États sont les suivants : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

B. Examen des rapports du Secrétaire général par le Comité consultatif à ses quarante-troisième et quarante-quatrième sessions

77. Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, le Secrétaire général a établi, pour soumission au Comité consultatif, un rapport d'étape couvrant les activités menées en 2008 par les divers organismes ayant participé à l'exécution du Programme¹⁹.

78. Pour examiner le rapport d'étape du Secrétaire général, le Comité consultatif a tenu sa quarante-troisième session le 6 novembre 2008. Les membres du Comité ci-après étaient représentés : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis, Éthiopie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Mexique, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie et Uruguay.

79. À la quarante-quatrième session du Comité consultatif, qui a eu lieu le 16 octobre 2009, les membres du Comité ci-après étaient représentés : Allemagne, Canada, Colombie, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie,

¹⁹ Document de séance du 13 août 2008.

France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Pakistan, Portugal, République tchèque, Trinité-et-Tobago et Ukraine.

80. Les quarante-troisième et quarante-quatrième sessions étaient présidées par l'Ambassadeur et Représentant permanent du Ghana, S. E. Leslie K. Christian.

81. La Division de la codification a fait office de Secrétaire du Comité consultatif aux deux sessions.

82. À la quarante-troisième session, lors de l'examen du rapport d'étape, on a émis l'avis que le fonds d'affectation spéciale pour la prise en charge des frais de voyage des représentants de pays en développement membres de la CNUDCI devait être distingué des autres fonds d'affectation spéciale qui visaient à financer les activités relevant du Programme d'assistance.

83. Avant l'examen du projet de rapport du Secrétaire général²⁰, à la quarante-quatrième session, le Secrétaire du Comité a fait une déclaration. Il a fait le point sur l'actualité récente du Programme d'assistance et sur les perspectives d'avenir. Il a appelé l'attention sur les efforts qui continuaient d'être faits pour renforcer, étendre et relancer les activités du Programme afin de répondre à l'accroissement des besoins en matière de formation et de diffusion du droit international, comme la création de sites Web, la microédition, la publication assistée par ordinateur, et la Médiathèque. Il a noté que les programmes de formation présentielle organisés à La Haye et les cours régionaux pouvaient encore être améliorés. L'objectif était de parvenir à relancer le Programme avant son cinquantenaire en 2015. Il a également abordé la parution plus ponctuelle de l'Annuaire juridique des Nations Unies et l'élargissement de la portée des avis juridiques de l'ONU qui y figurent, y compris la possibilité de publier un numéro spécial contenant certains avis juridiques.

84. Pendant l'examen du projet de rapport, plusieurs membres du Comité consultatif ont insisté sur l'importance du Programme d'assistance en soulignant sa contribution à la promotion de l'état de droit, et exprimé leur soutien aux efforts menés par le Bureau des affaires juridiques, en particulier la Division de la codification, pour renforcer et étendre les activités du Programme.

85. En ce qui concerne le paragraphe 18 du projet de rapport, certains membres ont dit que les cours régionaux étaient une occasion importante pour les juristes des pays en développement de se former au droit international et ils ont jugé préoccupant qu'aucun cours n'ait été organisé durant l'exercice biennal actuel. On a fait remarquer que certaines organisations régionales, comme l'Union africaine et la Communauté des Caraïbes, seraient peut-être en mesure de fournir un appui pour les cours régionaux. En réponse à des questions, le Secrétaire a indiqué que les pays en développement dans lesquels les cours régionaux se tenaient habituellement avaient des difficultés à prendre en charge les frais d'organisation. La Division de la codification envisageait actuellement différents moyens de relancer les cours régionaux, notamment par une meilleure maîtrise des coûts et la recherche de nouveaux partenaires susceptibles d'aider à financer ces cours.

86. En ce qui concerne le paragraphe 20, plusieurs membres ont exprimé leur satisfaction à propos de la Médiathèque, qu'ils estiment être une contribution majeure à l'enseignement et à la diffusion du droit international dans le monde. Le Secrétaire a indiqué que la Médiathèque avait été consultée dans plus de 175 pays et

²⁰ Paru comme document de séance.

territoires pendant la première année de son existence et que l'Association internationale des bibliothèques juridiques venait de lui décerner le prix 2009 du meilleur site Web lors de sa réunion annuelle, tenue en Turquie en octobre 2009.

87. Des craintes ont été exprimées à propos des difficultés rencontrées pour utiliser la Médiathèque dans certains pays en développement où l'accès à l'Internet haut débit était limité pour diverses raisons. La question de la possibilité de mettre les conférences à la disposition des utilisateurs de ces pays sur d'autres supports (DVD-ROM) a été posée. Le Secrétaire a indiqué que la Division de la codification n'envisageait rien de tel à l'heure actuelle du fait de l'insuffisance des ressources, mais aussi en raison d'autres considérations ayant trait à la nature particulière des matériaux audiovisuels eux-mêmes.

88. En ce qui concerne le paragraphe 23, le Secrétaire s'est félicité que l'héritage audiovisuel de l'ONU dans le domaine du droit international soit préservé grâce au travail fourni par la Division de la codification pour constituer les archives historiques de la Médiathèque.

89. En ce qui concerne le paragraphe 27, on s'est déclaré favorable au fait d'envisager la possibilité de financer la Médiathèque au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire, car elle était un moyen important d'étendre la formation au droit international à l'échelle mondiale. On a également estimé que, compte tenu du soutien exprimé en sa faveur au sein du Comité, cette proposition méritait d'être examinée.

90. En ce qui concerne le paragraphe 28, on a loué l'initiative de publication assistée par ordinateur prise par la Division de la codification, qui lui avait permis d'accélérer considérablement la parution de ses publications juridiques, en particulier de l'Annuaire juridique des Nations Unies. On s'est prononcé en faveur de l'élargissement de la publication des avis juridiques de l'ONU. On a dit estimer que la publication des avis précédents méritait d'être examinée.

91. En ce qui concerne les paragraphes 29 et 30, on s'est félicité des sites Web créés par la Division de la codification, qui contribuent de façon importante à la diffusion du droit international et constituent un outil de recherche essentiel en droit international.

92. En ce qui concerne les paragraphes 32 et 76, une question a été posée sur le rapport entre la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer et le Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance. Le Secrétaire a expliqué que les activités de base du Programme d'assistance créé en 1965 portaient, d'une manière générale, sur la formation au droit international et la diffusion de ce dernier plutôt que sur un domaine spécifique du droit international. C'est la Division de la codification qui était chargée de ces activités, et c'est à elle qu'il incombait de solliciter des contributions volontaires spécialement affectées à ces activités et de mettre en œuvre le Programme. Depuis 1965, d'autres activités de formation au droit international avaient été mises en place au titre des textes distincts prévoyant un financement spécialement affecté à ces activités dans des domaines spécifiques du droit international, comme le droit de la mer et le droit commercial international. Ces nouvelles activités avaient été regroupées au sein du Programme d'assistance pour des raisons administratives. Le Secrétaire a indiqué que cette question serait clarifiée dans le présent rapport pour répondre à d'autres demandes récentes sur le sujet (voir annexe II). Une autre question a été posée

concernant l'utilisation des contributions à la Dotation Amerasinghe car aucune bourse d'étude n'avait été accordée au cours du présent exercice biennal. Le Secrétaire a expliqué que les fonds seraient utilisés pour décerner une bourse dès que suffisamment de contributions volontaires affectées à cet effet auraient été reçues.

93. En ce qui concerne le paragraphe 36, il a été dit que la formation au droit commercial international revêtait une importance toute particulière pour les juristes des pays en développement et que la possibilité d'étendre ces formations devait être envisagée. Le Secrétaire a noté que c'était avant tout la Division du droit commercial international à Vienne qui était chargée de la formation spécialisée dans ce domaine, puisque celui-ci était lié aux travaux de la CNUDCI. Cet avis sera communiqué à la Division pour qu'elle l'examine comme il convient. Le Secrétaire a aussi noté que les cours de formation au droit international général organisés par la Division de la codification à La Haye et les cours régionaux incluaient un cours sur le droit commercial international car il s'agissait d'une matière fondamentale du droit international. La Médiathèque contenait également un certain nombre de conférences données par des auteurs et des praticiens de premier ordre sur le droit commercial international, en particulier l'Organisation mondiale du commerce, et sur l'arbitrage commercial.

94. En ce qui concerne le paragraphe 55, une question a été posée sur les activités d'enseignement et de diffusion du droit international en rapport avec les autres organisations internationales ou régionales. Le Secrétaire a indiqué que les formations organisées par la Division de la codification portaient sur les activités menées dans le domaine du droit international par l'ONU, mais aussi par d'autres organisations, et qu'elles faisaient appel à des conférenciers de l'ONU et d'autres organisations. En outre, la Médiathèque contenait des conférences sur les travaux menés en la matière par différentes organisations ainsi que des liens vers leurs documents.

95. Compte tenu de la vitalité actuelle du Programme, on s'est dit favorable à ce que la Sixième Commission examine ce point chaque année.

Annexe I

**Localisateurs de ressources uniformes de l'Internet
pour les sites Web administrés par le Bureau
des affaires juridiques**

Site Web
Localisateur de ressources uniforme

Section des traités

Collection des traités des Nations Unies <http://treaties.un.org>

Division des affaires maritimes et du droit de la mer

Océans et droit de la mer <http://www.un.org/Depts/los/index.htm>

Division du droit commercial international

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international <http://www.uncitral.org>

Division de la codification

Codification du droit international <http://www.un.org/law/lindex.htm>

Sixième Commission de l'Assemblée générale <http://www.un.org/ga/sixth>

Commission du droit international <http://www.un.org/law/ilc/>

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation <http://www.un.org/law/chartercomm>

Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission <http://www.un.org/law/criminalaccountability>

Comité spécial de l'administration de la justice aux Nations Unies <http://www.un.org/law/administrationofjustice>

Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 <http://www.un.org/law/terrorism>

<i>Site Web</i>	<i>Localisateur de ressources uniforme</i>
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	http://www.un.org/law/jurisdictionalimmunities
Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction	http://www.un.org/law/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	http://www.un.org/law/UNsafetyconvention
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	http://untreaty.un.org/cod/icc
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	http://www.un.org/law/programmeofassistance
Médiathèque de droit international des Nations Unies	http://www.un.org/law/avl
Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies	http://www.un.org/law/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	http://www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/index.htm
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	http://www.un.org/law/ICJsummaries
Conférences diplomatiques (documents officiels rendant compte des travaux)	http://untreaty.un.org/cod/diplomaticconferences
Recueil des sentences arbitrales de l'ONU	http://www.un.org/law/riaa
Portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies	http://www.un.org/law/UNlegalpublications

Annexe II

Rapport entre la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer et le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

1. Dans sa résolution 35/116 intitulée « Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, lors de sa trente-sixième session, sur la question de l'octroi d'une bourse commémorative d'études ou de perfectionnement dans le domaine du droit de la mer et des questions connexes en reconnaissance de la contribution exceptionnelle de M. Hamilton Shirley Amerasinghe aux travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en sa qualité de Président de la Conférence, depuis l'ouverture de cette dernière jusqu'à son décès en 1980.
2. Dans son rapport de 1981 (A/36/697), le Secrétaire général a recommandé la création de la bourse commémorative d'études en tant qu'activité à exécuter par le secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer^a au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
3. Le Secrétaire général a recommandé d'utiliser le cadre existant et de financer la bourse commémorative « par des contributions volontaires affectées spécifiquement à cette fin » par les États Membres ou d'autres donateurs invités périodiquement par le Secrétaire général à verser de telles contributions pour financer le Programme d'assistance ou aider de toute autre façon à l'appliquer et à l'élargir éventuellement.
4. Dans sa résolution 36/79 intitulée « Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer », l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Secrétaire général concernant l'institution de la bourse commémorative.
5. Dans sa résolution 36/108 intitulée « Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international », l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer une bourse d'études au titre de la Dotation « à financer au moyen des contributions volontaires expressément affectées à cette fin ».
6. Depuis 1981, l'Assemblée générale a adopté une série de résolutions^b relatives au Programme d'assistance, après examen par le Comité consultatif sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et la Sixième Commission, dans lesquelles elle autorise systématiquement le Secrétaire général à octroyer cette bourse commémorative pour les années à venir « sous réserve que de nouvelles contributions volontaires soient expressément versées à cette dotation »^c.

^a La Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques est chargée d'administrer la bourse et notamment de solliciter des contributions volontaires affectées spécifiquement à cette fin.

^b Résolutions de l'Assemblée générale 36/108, 38/129, 40/65, 42/148, 44/28, 46/50, 48/29, 50/43, 52/152, 54/102, 56/77, 58/73 et 60/19.

^c Résolution A/62/62 de l'Assemblée générale.